

**Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Brécycy  
Séance du 6 mars 2026**

L'an 2026 et le 6 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, Maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, CAMUZAT Aurélie, CHOLLET Fanny; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, POISSON Gérard

Excusées : Mmes DEROUET Catheline (a donné pouvoir à Fanny CHOLLET), JOUAN Séverine (a donné pouvoir à Thomas MILLIET), MM MOUROUX Francis (a donné pouvoir à Aurélien LAUNAY), SARREAU Philippe (a donné pouvoir à Magalie CACHO),

Secrétaire de séance : M Patrick BOUGRAT

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 10
- Votants : 14

Date de la convocation : 20 février 2026

Date d'affichage : 23 février 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Bourges le *10 mars 2026*

Et publication sur le site Internet de la commune le *11 mars 2026*

**Ordre du Jour :**

- a. Désignation d'un secrétaire de séance
- b. Approbation du compte-rendu de la séance du 6 février
- c. Délibérations
  - Approbation du Compte Administratif 2025
  - Approbation du Compte de Gestion 2025
- d. Questions diverses

**a. Désignation d'un secrétaire de séance**

Mr Patrick BOUGRAT est désigné secrétaire de séance.

**b. Approbation du compte-rendu de la séance du 6 février 2026**

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

**c. Délibérations**

**1. Approbation du Compte de Gestion de la commune 2025**

Référence : 2026\_0006

Objet : Approbation du compte de gestion de la commune

Une présentation des chiffres principaux du compte de gestion 2025 est réalisée.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de la commune de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

Considérant que les opérations décrites au dit compte sont régulières et bien justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025  
Statuant sur l'exécution du budget de la commune de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion communal dressé, pour l'exercice 2025, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**2. Approbation du Compte administratif communal 2025**

Référence : 2026\_0007

Objet : Approbation du Compte Administratif communal 2025

Une présentation des chiffres principaux du compte administratif 2025 est réalisée.

Un vote a lieu pour déterminer le président de séance pour le vote du compte administratif communal. Monsieur le Maire propose Mme Elodie BRAS pour cette fonction. Après le vote, Mme Elodie BRAS est élue à l'unanimité.

Mr le Maire donne la présidence à Mme Elodie BRAS et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réunion sous la présidence de Mme Elodie BRAS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Mr Christian FERRAND, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### DEPENSES :

- Crédit ouverts : 1 162 639.07€
- Total Emis : 601 948.08€

##### RECETTES :

- Crédit ouverts : 1 162 639.07€
- Total Emis : 697 233.82€

RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 : 95 285.74€

REPORT 2024 : 520 212.46€

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### DEPENSES :

- Crédit ouverts : 1 375 910.98€
- Total Emis : 189 680.41€

##### RECETTES :

- Crédits ouverts : 1 375 910.98€
- Total Emis : 62 857.84€

RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 : - 126 822.57€

REPORT 2024 : - 51 379.81€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif communal 2025.

Néanmoins, des recherches seront réalisées pour expliciter davantage les montants des restes à réaliser 2025 sur le budget 2026.

Monsieur le Maire revient en salle et reprend la présidence.

#### **d. Questions diverses**

- Permanences lors des élections municipales du 15 mars

Le tableau comportait des erreurs, il sera modifié et renvoyé au Conseil Municipal.

- Point d'avancement Projet Cantine

Suite aux échanges entre la SAUR, la commune et l'architecte, la SAUR viendra lors de la prochaine réunion de chantier.  
Les plans de réseaux eau et assainissement vont être recherchés.

- Point d'avancement Projet Maternelle

Les travaux de démolition ont commencé, le bungalow de chantier est installé. Les électriciens sont sur place, ainsi que les plaquistes.  
Le sol a été choisi.

- Travaux dans le hall de la mairie

La dalle est coulée et le carrelage est en train d'être posé.

- Enquête publique

Le maire et le Maire de Villabon ont rencontré de nouveau le commissaire enquêteur pour lancer la procédure d'enquête publique pour le chemin rural dit de la Fêtière.  
Deux permanences auront lieu, l'une d'ouverture d'enquête à Brécly, l'autre de fermeture d'enquête à Villabon.  
Le dossier est quasiment finalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Brécly le 9 mars 2026

Le Maire,

Christian FERRAND

  


Le Secrétaire de séance,

Patrick BOUGRAT

